

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2023

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS19

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, M. Delaporte et M. Califer

ARTICLE 17

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« 1^{er} juin 2024 et le 30 septembre »

les mots :

« 12 juillet 2024 et le 16 septembre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli des députés socialistes et apparentés vise à limiter la durée des dérogations possibles au travail le dimanche à la durée des JOP, et non du 1^{er} juin 2024 au 30 septembre, en ajoutant deux semaines d'ouverture des commerces avant et après les JOP.